



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE
VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions

OBJET : DECISION BUDGETAIRE
MODIFICATIVE PORTANT VIREMENTS DE
CREDITS DE CHAPITRE A CHAPITRE

DÉCISION N° DM-CCAS-24-016
EN DATE DU 04 DECEMBRE 2024

VU le Code de l'Action familiale et des familles et notamment l'article L.123 - 8 ;

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.5217-10-6 ;

VU la délibération du Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale en date du 9 juin 2020 donnant délégation à sa Présidente pour l'ensemble des affaires relevant de l'article R123-21 du Code de l'action sociale et des familles ;

VU la délibération DE-CCAS-22-10-1 du 18 octobre 2022 approuvant l'application de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1er janvier 2023 et notamment l'article III,

VU la délibération DE-CCAS-24-04-1-1 du 3 avril 2024 approuvant la budget primitif 2024 qui autorise notamment l'ordonnateur à opérer des virements de crédits, de chapitre à chapitre, à l'exclusion des dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles votées, pour chacune des sections,

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de prévoir des crédits supplémentaires pour corriger l'imputation d'un titre de recettes;

D É C I D E

DE PROCEDER aux virements de crédits suivants :

Nature	Libellé compte	Fonction	Opér.	Montant
6042	Prestations de services	4238		- 800
673	Annulation de titres	420		800

DE TRANSMETTRE la décision au représentant de l'Etat, ainsi qu'à Madame la comptable publique du Service de gestion comptable de Vincennes.

Pour extrait conforme,
La Présidente,

Signé

Charlotte LIBERT